

concerné. Je pense que cette suggestion-là aurait pu être faite entre les années 1965 et 1984, alors que le député de Hull—Aylmer était membre d'un gouvernement au pouvoir, excluant une courte période en 1979.

Le député était également secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il a été secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) où il était tout à fait bien placé pour promouvoir une telle intervention auprès des anciens combattants. Alors, dans ce sens-là, la proposition est peut-être un peu tardive. Je pense que dans un autre sens, la proposition est peut-être aujourd'hui moins appropriée parce que ce soir notre gouvernement, notre ministre des Finances (M. Wilson) en particulier, va annoncer à la population de nouvelles propositions d'une réforme fiscale importante, la réforme fiscale la plus importante depuis 1971 et peut-être depuis 1917, alors qu'on avait mis en place la Loi de l'impôt en général.

Monsieur le Président, c'est peut-être pour cela qu'on doit se demander s'il est opportun de donner suite immédiatement à la proposition du député de Hull—Aylmer. Je réfléchis sur le sens de sa proposition en regardant les deux facettes du rôle du gouvernement. La première facette d'un gouvernement, c'est de percevoir des impôts pour financer les dépenses de l'État en biens et en services. Ce financement coûte actuellement aux Canadiens 116 milliards de dollars. Et de cela, ce gouvernement affecte 57 milliards pour la protection et pour rendre le niveau de vie des gens qui sont moins favorisés plus compatible avec celui de l'ensemble des Canadiens. On affecte déjà 57 milliards de notre budget à ceux qui sont moins favorisés et le député de Hull—Aylmer proposerait qu'on augmente les affectations d'argent à ces gens-là sous forme de dépenses fiscales. Je pense qu'il faut également considérer la question qu'il faut avoir de l'argent pour pouvoir le redistribuer aux Canadiens, et les dépenses fiscales, c'est-à-dire le manque à gagner de notre gouvernement, nous coûtent déjà par année 35 milliards de dollars. Alors, je ne vois pas l'opportunité d'augmenter cette dépense fiscale d'un tel montant, d'augmenter de 35 milliards de dollars cette dépense fiscale.

Également le régime fiscal s'applique à l'ensemble des Canadiens et doit être juste pour tous les Canadiens. La plupart des prestations versées aux anciens combattants sont exonérées d'impôt. Il s'agit déjà d'une aide fiscale consentie à ces derniers qui préserve néanmoins l'intégrité du système fiscal. Cette aide est directement reliée à des sommes dont le versement résulte d'un service militaire.

En plus, les anciens combattants bénéficient d'autres programmes et allègements fiscaux tels que, par exemple, la déduction en raison d'âge: 2 640 \$ en 1987 pour ceux et celles qui sont âgés de 65 ans ou plus; la déduction pour invalidité: 2 890 \$ en 1987. Cette déduction est maintenant accessible à un plus grand nombre de contribuables, la déduction pour frais médicaux incluant les frais de séjour dans une maison de santé dans une mesure où les frais dépassent 3 p. 100 du revenu net.

Enfin, la déduction pour revenu de pension: un maximum de 1 000 \$, à l'égard des prestations reçues de régimes de retraite privées.

Les déductions dans le calcul du revenu imposable favorisent les contribuables à revenus élevés et ce n'est peut-être pas le but de l'intervention du député de Hull—Aylmer de favoriser

les contribuables à revenus élevés, alors qu'une déduction dans le calcul du revenu imposable défavoriserait. La réforme fiscale que nous allons officiellement annoncer à 20 heures ce soir propose la conversion de ces déductions en crédits. Lorsqu'on augmente la déduction qui a pour but d'abaisser le revenu imposable, monsieur le Président, cela favorise les Canadiens et les Canadiennes qui ont un taux élevé d'imposition. Et lorsqu'on accorde des crédits d'impôt, cela favorise les Canadiens et les Canadiennes qui paient peu d'impôt. Alors, c'est pour cela que notre réforme fiscale va proposer des crédits d'impôt. En prenant pour acquis que l'intention de la motion est devenue honnête aux anciens combattants les plus démunis, ceux-ci vont effectivement bénéficier des mesures qui seront proposées ce soir à 20 heures.

L'établissement d'une déduction spéciale pour les anciens combattants rendrait encore plus complexe la législation fiscale et vous savez que notre gouvernement tente, par tous les moyens possibles, de démystifier et de rendre moins compliqué tout le processus de législation en usage au Canada, incluant le processus de législation fiscale.

Alors, la proposition du député de Hull—Aylmer rendrait plus complexe encore la législation fiscale, puisque cela nécessiterait la rédaction de diverses dispositions servant à identifier précisément les particuliers admissibles.

Enfin, si une telle déduction était accordée aux anciens combattants, sans tenir compte de leurs besoins et de leur capacité contributive, le gouvernement serait probablement inondé de demandes provenant de groupes aussi méritants pour une déduction semblable. Il en résulterait une érosion significative de l'assiette fiscale et un affaiblissement de l'intégrité de notre système d'imposition des particuliers.

Alors, vous savez, monsieur le Président, que cette diminution de nos recettes est tout à fait incompatible avec le besoin que nous avons d'équilibrer les dépenses et les recettes de ce pays. Nous avons commencé en 1984 cette marche vers un équilibre des recettes et des déboursés du pays. Lorsque nous avons pris le pouvoir, le déficit était de 38 milliards de dollars par année et, selon les prévisions de la technocratie alors en place et selon les interprétations qu'on donnait aux projets législatifs du gouvernement, on prévoyait à ce moment-là que le déficit allait augmenter vers les 40, 45 et 50 milliards de dollars par année. Depuis notre prise de pouvoir, alors que nous voulons équilibrer les recettes et les déboursés, nous avons décidé de diminuer annuellement le déficit et c'est pour cette raison que nous devons tenir compte de cet objectif lorsque l'on considère la proposition du député de Hull—Aylmer. Et également compte tenu de la réforme fiscale qui sera rendue publique ce soir, la présente motion m'apparaît prématurée.

• (1900)

[Traduction]

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) de la tâche superbe qu'il a accomplie. Les membres des 11 légions de ma circonscription de Timiskaming lui sont certes reconnaissants de ce qu'il a fait pour eux.

J'aimerais examiner certains des commentaires formulés à l'égard du traitement fiscal accordé aux anciens combattants.